



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-031

PUBLIÉ LE 9 MAI 2016

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

- 75-2016-05-03-003 - Arrêté de délégation de signature de Monsieur Pascal De Wilde, Directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien : Saint-Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau - La Roche-Guyon (5 pages) Page 3
- 75-2016-05-04-008 - Arrêté de délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP en matière de marchés publics (24 pages) Page 9
- 75-2016-05-04-001 - Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général) (1 page) Page 34

Cour de cassation

- 75-2016-04-18-012 - Délégation de signature aux agents figurant nominativement en annexe à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes gérés par la plateforme de la Cour de cassation (3 pages) Page 36
- 75-2016-05-03-005 - Délégation de signature donnée au chargé de mission auprès du premier président pour les dépenses et recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation (1 page) Page 40
- 75-2016-04-18-013 - Délégation de signature en vue de procéder à la signature de la convention liant la Cour de cassation à la direction de l'information légale et administrative (1 page) Page 42
- 75-2016-04-18-014 - Délégation signature CCASS Conventions rémunérations pour service rendu 18 04 2016 (1 page) Page 44

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-05-03-003

Arrêté de délégation de signature de Monsieur Pascal De
Wilde, Directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est
Parisien : Saint-Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau -
La Roche-Guyon

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur du groupe hospitalier : Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 20122144-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information "Patient",

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à M. Renaud PELLÉ, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Pierre-Yves ALLAIN, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (chargé de l'informatique) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et E) ;
- Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Finances) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe, chargée des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Achats et des Prestations Logistiques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et D) ;

- M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.
- Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;
- Mme Aude GOLSZTEJN, directrice adjointe, chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des relations avec les Usagers) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : alinéa 1 et 2) ;
- Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe, chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Recherche) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G) ;
- M. Alain LE HEN, directeur adjoint, chargé des investissements et des travaux, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Investissements et Travaux) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et D) ;
- M. Stéphane LAFFON, directeur adjoint, chargé de l'organisation et des parcours des patients, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de l'Organisation et des Parcours des Patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions.
- M. Jean TOURET, directeur adjoint, chargé de mission responsable des relations internationales, à l'effet de signer tous les actes correspondants à cette fonction (responsable des relations internationales) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A).

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Pierre FEREC, directrice du site Tenon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;
- Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;
- M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;
- Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Pierre-Yves ALLAIN, directeur adjoint chargé de l'informatique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Pierre MERLIN-CZARNIAK, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Pierre-Yves ALLAIN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C : alinéa 5, paragraphe E).

En cas d'empêchement de Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Joëlle SUC, attachée d'administration hospitalière (paragraphe C), M. Daniel FILSTEIN, attaché d'administration hospitalière (uniquement pour le secteur facturation), à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de Mme Solenne BARAT-CLERC, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe chargée des achats et des prestations logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Maryse SEINTURIER, attachée d'administration hospitalière (paragraphe C et D), Mme Cécile MARCHAL, attachée d'administration hospitalière, Mme Valérie PELLÉ, adjoint des cadres hospitaliers, M. Franck CAUPIN, technicien supérieur hospitalier, M. Jean-Philippe NEUVIALE, M. Daniel NOEL et Mme Valérie POIRIER-BURTIN, techniciens hospitaliers, Mme Véronique HOANG, adjointe administrative (paragraphe C), Mme Annie CHARRIER, attachée d'administration hospitalière (paragraphe D), à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et D).

En cas d'empêchement de M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Nicole GATINEAU-SAILLIANT et Mme Caroline PICHON, coordonnatrices générales des soins et à Mme Pascale FRAISSE et Mme Brigitte PLAGÈS, directrices des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

En cas d'empêchement de Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Hélène FAUSSER, directrice adjointe, Mme Christine CRESPO, Mme Sylvie FELDEN, Mme Solène LAMBERT et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Bruno BISIAUX et M. Stéphane PILATE, adjoints des cadres hospitaliers, Mme Marion NEVEU, chargée de missions, Mme Naïma BOUKELLAL, cadre de santé, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gaïa GANS et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

En cas d'empêchement de Mme Aude GOLDSZTEJN, directrice adjointe chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Sylvie DELLA-LIBERA, attachée d'administration hospitalière principale, M. Lionel VIGOURT, chargé de missions, Mme Dunia MUTABESHA-SCHITTULLI, ingénieure qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : alinéa 1 et 2).

En cas d'empêchement de Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Julia SAUTEREY et Mme Anne VERGEAU, chargées de missions, Mme Aurélie VILLERS et Mme Stéphanie THERY, adjointes des cadres hospitaliers (paragraphe G alinéas : 1, 2, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25), Mme Anne GLANARD, attachée d'administration hospitalière (paragraphe G alinéas : 4, 5, 6 et 7), à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie GRÜNDLINGER et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de M. Alain LE HEN, directeur adjoint chargé des investissements et des travaux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jean-Christophe HONART, M. Laurent KESSEDJIAN, ingénieur, Mme Fanny LASSERRE et M. Arnaud VOGT, ingénieurs à l'effet de signer les actes (paragraphe C et D), liés aux fonctions de M. Alain LE HEN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et D).

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Pierre FEREC, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Françoise LIÉTARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de Rothschild.

En cas d'empêchement de M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Geneviève CLOUARD et Mme Françoise LIÉTARD, directrices adjointes, M. Yves DUQUENNE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon.
- Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Gaïa GANS, Mme Julie GRÜNDLINGER et M. Jean TOURET, directeurs adjoints, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Renée TOULLEC a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Saint-Antoine :

Mme Catherine MACRI, Directrice, mentionnée sur l'annexe 2 de l'arrêté directorial n° 75-2016-04-29-003 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

M. Pierre-Yves ALLAIN, M. Stéphane LAFFON et M. Jean TOURET, directeurs adjoints, Mme Gaïa GANS et Mme Julie GRÜNDLINGER, directrices adjointes, M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, Mme Ellen HERVE, directrice IFSI, Mme Marie-Caroline DUGUEY, M. Arnaud VOGT et M. Laurent MINET, ingénieurs, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO, Mme Nadège LAISMAN et Mme Maryse SEINTURIER, attachées d'administration hospitalière.

Sites Rothschild - Trousseau :

Mme Aude BOILLEY-RAYROLES, M. Jean-Christophe BRAS et Mme Dominique LELIÈVRE, directeurs au Siège mentionnés sur l'arrêté directorial n° 75-2016-04-29-003 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

Mme Solenne BARAT-CLERC, Mme Geneviève CLOUARD et Mme Hélène FAUSSER, Mme Aude GOLDSZTEJN, directrices adjointes, Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT et Mme Cécile MARCHAL, M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, Mme Maryse RULLE, adjoint des cadres, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation.

Site La Roche-Guyon :

M. Gilles MACRE, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE et Mme Odile RIVAT, cadres de santé.

Site Tenon :

M. Bernard BOCQUILLION, Mme Floriane de DAELSEN et M. Charles MORVAN, directrices au Siège, mentionnés sur l'arrêté directorial n° 75-2016-04-29-003 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

Mme Pascale FRAISSE, Directrice des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur général, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, Mme Sylvie DELLA-LIBERA, attachée d'administration hospitalière principale, M. Christian DENISE, M. Daniel FILSTEIN et Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé.

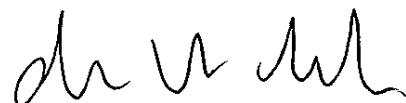
ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2016-04-15-005 du 15 avril 2016 est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 3 mai 2016



Pascal DE WILDE

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-05-04-008

Arrêté de délégation de signature du Directeur Général de
l'AP-HP en matière de marchés publics

*Arrêté de délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP en matière de marchés
publics du 4 mai 2016*

Arrêté directorial n° 2016 -

Portant délégation de signature du Directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur.

Le Directeur général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 9 à 12 et 41,

Vu le décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 20,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2011 relatif aux procédures administratives, budgétaires et financières de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, NOR BCRE1126710A.

La Secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

A : L'Assistance publique – hôpitaux de Paris (AP-HP) dispose de pôles d'intérêt commun en charge des achats centraux pour l'ensemble des groupes hospitaliers, hôpitaux non rattachés à un groupe hospitalier et services centraux qui sont :

- le Pôle d'intérêt commun « Agence générale des équipements et produits de santé - école de chirurgie »,
- le Pôle d'intérêt commun « Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques »,

- le Pôle d'intérêt commun « Direction des systèmes d'Information »,
- le Pôle d'intérêt commun « Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine »,
- le Pôle d'intérêt commun « Direction des affaires juridiques ».

B : Par ailleurs, l'AP-HP est composée d'unités opérationnelles au sens du second alinéa de l'article 20 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Chacune de ces unités opérationnelles est responsable, de manière autonome, de certaines catégories homogènes de fournitures ou de prestations de services telles que définies au présent arrêté et d'opérations de travaux déconcentrées (telles que prévues par les autorisations de programme, à savoir les OIT et les OID).

Les unités opérationnelles responsables de manière autonome sont :

- le Groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Saint-Louis - Lariboisière-Fernand-Widal »,
- le Groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine »,
- le Groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis »,
- le Groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière - Charles Foix »,
- le Groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Est Parisien »,
- le Groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Centre »,
- le Groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris - Ile de France Ouest »,
- le Groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Sud »,
- le Groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor »,
- le Groupe hospitalier « Hôpital Universitaire Necker - Enfants-Malades »,
- le Groupe hospitalier « Hôpital Universitaire Robert-Debré »,
- le Groupe hospitalier « Hôpitaux universitaires Paris Ouest »,
- l'Hôpital marin d'Hendaye,
- l'Hôpital San-Salvador,
- l'Hôpital Villemin Paul-Doumer,
- l'Hospitalisation à domicile,
- le Pôle d'intérêt commun « Sécurité Maintenance et Services - Service Central des Blanchisseries - Service Central des Ambulances ».
- le Pôle d'intérêt commun « Agence générale des équipements et produits de santé - école de chirurgie »,
- le Pôle d'intérêt commun « Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques »,
- le Pôle d'intérêt commun « Centre de la formation et du développement des compétences »,
- le Pôle d'intérêt commun « Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine ».
- le Pôle d'intérêt commun « Direction des systèmes d'Information »,

C : La liste des ordonnateurs pour les actes d'exécution figure dans l'arrêté AP-HP « Matières ».

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté a pour objet de préciser les délégations de signature permanente du Directeur général aux Directeurs des entités énumérées au A, B et au C de l'article 1 pour les actes de préparation, de passation et d'exécution relatifs aux marchés publics.

A : Par actes de préparation sont visés les études et échanges préalables avec les opérateurs économiques concourant à la définition du besoin.

B : Par actes de passation sont visés tous les actes, correspondances, visas et signatures inhérents aux procédures de marchés publics mises en œuvre et notamment :

- 1) Le choix des procédures de passation et des modes de dévolution des marchés;
- 2) La publication des procédures ou des invitations à concourir ou négocier ou à confirmer l'intérêt ;
- 3) Les réponses aux questions des opérateurs économiques ;
- 4) Les demandes de précisions ou compléments aux candidats et soumissionnaires ;
- 5) Les actes relatifs aux négociations menées et les procès-verbaux associés ;
- 6) La rédaction de tout rapport intervenant dans le cadre des procédures ;
- 7) L'information des candidats et soumissionnaires quant aux suites données aux procédures et notamment les déclarations sans suite ou d'infructuosité ;
- 8) L'attribution et le rejet des candidatures et des offres ;
- 9) Les mises au point des marchés publics ;
- 10) La signature de tout procès-verbal intervenant dans les procédures ;
- 11) La signature et la notification des marchés publics ;
- 12) La réponse aux demandes d'information, de motivation et de documents des candidats et soumissionnaires évincés.
- 13) Les décisions d'adhésion à des centrales d'achat ou à des groupements de commande et la signature des actes relatifs à ces adhésions ;

C : Par actes d'exécution sont visés tous les actes, correspondances, visas et signatures afférents aux marchés publics conclus et notamment :

- 1) La signature et l'émission des bons de commande et des ordres de service pour engager les dépenses correspondantes, à l'exclusion des décisions non déléguées par le Directeur général ou qu'il a déléguées aux directions fonctionnelles centrales ou aux pôles d'intérêts communs ;
- 2) Les actes et procès-verbaux relatifs aux vérifications de l'exécution des marchés conclus et notamment toutes les décisions d'acceptation, de rejet, d'ajournement des mises en service, réceptions, mises en ordre de marche, vérifications d'aptitudes et de service régulier, vérifications quantitative et qualitative ;
- 3) La certification du service fait valant ordre de payer les dépenses correspondantes traitées par le service facturier ;
- 4) Les certificats de cessibilité ;
- 5) La certification du service fait valant ordre de payer les dépenses correspondantes non traitées par le service facturier (sites non inclus dans le périmètre du SFACT), ainsi que les décisions relatives à la mise en œuvre des acomptes et des avances ;
- 6) La conduite des négociations et la conclusion des actes relatifs à des modifications de contrats : avenants, notes d'informations, certificats administratifs, acceptation ou refus de sous-traitances ;
- 7) Les mises en demeure des cocontractants ;
- 8) Les décisions d'application des pénalités aux cocontractants ;
- 9) Les ordres de payer les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement si le paiement du principal aux cocontractants n'intervient pas dans le délai fixé à l'article premier du décret susvisé du 29 mars 2013 ;
- 10) Les décisions de résiliation des marchés
- 11) les décisions de rejet des factures erronées transmises par les fournisseurs et de suspension du délai global de paiement ;
- 12) Les décisions de reconduction et d'affermissement de tranches conditionnelles ;
- 13) La notification des décomptes généraux ;
- 14) La gestion des mémoires en réclamation au stade précontentieux.

ARTICLE 3 :

Le Directeur général de l'AP-HP, représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur, délègue sa signature en matière de marchés publics de la façon suivante :

A : Délégation permanente est donnée à la Directrice de l'agence générale des équipements et produits de santé - école de chirurgie (AGEPS) aux fins de signer au nom du Directeur général :

- tout acte relatif à la préparation et à la passation des contrats passés selon les procédures de marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe A du présent arrêté ;
- tout acte relatif à l'exécution des contrats conclus selon les procédures de marchés publics pour les fournitures faisant l'objet d'une distribution centralisée au niveau du Service d'Approvisionnement et de Distribution (SAD) de l'AGEPS, en annexe A du présent arrêté.
- Les actes relatifs à l'exécution des contrats conclus selon les procédures de marchés publics pour les fournitures, services et travaux figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, en annexe A du présent arrêté, énumérés aux 2-C-4, 2-C-6, 2-C-7, 2-C-8, pour les pénalités qui relèvent du PIC AGEPS, aux 2-C-10, 2-C-12 et au 2-C14.
- Les autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes, renseignées sous l'autorité et la responsabilité de l'unité demandeuse, selon le formulaire d'autorisation du PIC AGEPS, transmis à la Direction des achats et réputées acceptées sauf avis contraire donné dans un délai de deux semaines, pour procéder à la passation et à l'exécution des contrats écrits tels que définis au premier alinéa de l'article 15 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, pour leurs besoins propres, passés selon les procédures de marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe A du présent arrêté, en fonction de la valeur estimée du besoin au niveau de l'unité concernée.
- **B** : Délégation permanente est donnée à la Directrice du pôle d'intérêt commun Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques (ACHAT) aux fins de signer au nom du Directeur général :
 - tout acte relatif à la préparation et à la passation des contrats passés selon les procédures de marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe B du présent arrêté ;
 - tout acte relatif à la passation des contrats conclus selon les procédures de marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe D, pour les besoins du Siège de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, du présent arrêté ;
 - tout acte relatif à la passation des contrats passés selon les procédures de marchés publics pour les opérations de travaux concentrées (telles que prévues par les autorisations de programme, OIC) ainsi que les actes relatifs à la passation des contrats conclus selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant en annexe D de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP et liés aux opérations de travaux concentrées (telles que définies dans les autorisations de programme OIC) ;
 - les actes relatifs à l'exécution des contrats conclus selon les procédures de marchés publics pour les fournitures, services et travaux figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, en annexe B du présent arrêté, énumérés aux 2-C-4, 2-C-6, 2-C-7, 2-C-8, pour les pénalités qui relèvent du PIC ACHAT, aux 2-C-10, 2-C-12 et au 2-C14.
 - les autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes, renseignées sous l'autorité et la responsabilité de l'unité demandeuse, selon le formulaire d'autorisation du PIC ACHAT, réputées acceptées sauf avis contraire donné dans un délai de deux semaines, pour procéder à la passation et à l'exécution des contrats écrits tels que définis au premier alinéa de l'article 15 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, pour leurs besoins propres, passés selon les procédures de marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe B du présent arrêté, en fonction de la valeur estimée du

besoin au niveau de l'unité concernée.

C : Délégation permanente est donnée à la Directrice économique, financière, de l'investissement et du patrimoine (DEFIP) aux fins de signer au nom du Directeur général :

- les actes relatifs à l'exécution des marchés liés aux opérations de travaux concentrées (telles que prévues dans les autorisations de programme à savoir les OIC) et les marchés de services afférents passés par ACHAT, pour le compte du DMOAPT, énumérés au 2-C-6.

D : Délégation permanente est donnée au Directeur des systèmes d'information (DSI), rattaché au secrétariat général, aux fins de signer au nom du Directeur général tout acte relatif à la passation et à l'exécution des contrats passés selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe C du présent arrêté. Délégation permanente lui est également donnée aux fins de signer au nom du Directeur général les actes d'exécution énumérés au 2-C-1°, 2-C-2°, 2-C-3° 2-C-7°, 2-C-8° et 2-C-10° du présent arrêté pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature 022 équipements de radio-télévision et communication (y compris à usage militaire), 036 machines de bureau et équipements informatiques, 063 services des télécommunications et 067 services informatiques.

- Les autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes, renseignées sous l'autorité et la responsabilité de l'unité demandeuse, selon le formulaire d'autorisation de la DSI, réputées acceptées sauf avis contraire donné dans un délai de deux semaines, pour procéder à la passation et à l'exécution des contrats écrits tels que définis au premier alinéa de l'article 15 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, pour leurs besoins propres, passés selon les procédures de marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe C du présent arrêté, en fonction de la valeur estimée du besoin au niveau de l'unité concernée.

E : Délégation permanente est donnée à la Directrice des affaires juridiques pour tout acte d'exécution ne relevant pas d'un groupe hospitalier aux fins de signer au nom du Directeur général les actes d'exécution énumérés au 2-C-1°, 2-C-2°, 2-C-3°, 2-C-7°, 2-C-8 et 2-C-10° et 2-C-13 du présent arrêté pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature 075 services juridiques ;

F : Délégation permanente est donnée aux Directeurs des groupes hospitaliers et des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, aux Directeurs des pôles d'intérêt commun ACHAT, AGEPS - école de chirurgie pour leurs besoins propres, au Directeur du pôle d'intérêt commun Service Maintenance Sécurité (SMS) - Service Central des Blanchisseries (SCB) - Service central des Ambulances (SCA) et au Directeur du pôle d'intérêt commun - Centre de formation et du développement des compétences (CFDC) aux fins de signer au nom du Directeur général tout acte relatif à la passation et à l'exécution des marchés passés :

- selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées (telles que définies dans les autorisations de programme, OIC et OIT), ainsi pour que les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D du présent arrêté.

- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un PIC pour les besoins des unités opérationnelles concernées.

G : Dérogation est accordée au directeur du centre de la formation et du développement des compétences pour procéder aux actes de passation et d'exécution pour les besoins des unités opérationnelles, selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe B, dans le cadre du régime d'autorisation dérogatoire précité du PIC ACHAT, en fonction de la valeur estimée du besoin au niveau de l'ensemble des unités concernées.

ARTICLE 4 :

Les agents auxquels les délégations prévues à l'article 3 sont consenties, sont :

A : Pôles d'intérêt commun en charge des achats centraux :

- Agence générale des équipements et produits de sante - école de chirurgie
Mme Claire BIOT, Directrice
- Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques
Mme Aude BOILLEY-RAYROLES, Directrice
- Centre de la formation et du développement des compétences
M. Odon MARTIN-MARTINIÈRE, Directeur
- Direction des systèmes d'Information
M. Laurent TRELUYER, Directeur
- Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine
Mme KERMOAL-BERTHOME, Directrice.
- Direction des affaires juridiques
Mme Laure BEDIER, Directrice.

B : _Unités autonomes opérationnelles :

- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Saint-Louis - Lariboisière-Fernand-Widal
Mme Eve PARIER, Directrice
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
M. François CREMIEUX, Directeur
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis
M. Didier FRANDJI, Directeur
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière - Charles Foix
M. Serge MOREL, Directeur
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Est Parisien
M. Pascal de WILDE, Directeur
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre

M. Patrick HOUSSEL, Directeur

- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris - Ile de France Ouest
M. Sylvain DUCROZ, Directeur
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Sud
Mme Elsa GENESTIER, Directrice
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
Mme Martine ORIO, Directrice
- Groupe hospitalier Hôpital Universitaire Necker - Enfants-Malades
M. Vincent-Nicolas DELPECH, Directeur
- Groupe hospitalier Hôpital Universitaire Robert-Debré
Mme Stéphanie DECOOPMAN, Directrice
- Groupe hospitalier Hôpitaux universitaires Paris Ouest
Mme Anne COSTA, Directrice
- Hôpital marin d'Hendaye
M. Jean-Louis SANTIAGO, Directeur
- Hôpital San-Salvador
Mme Sandrine CURNIER-HILARIO, Directrice
- Hôpital Villemin Paul-Doumer
M. Christian JOLIVIERE, Directeur
- Hospitalisation à domicile
Mme Laurence NIVET, Directrice
- Sécurité Maintenance et Services - Service Central des Blanchisseries - Service Central des Ambulances
M. Jean-Charles GRUPELI, Directeur
- Agence générale des équipements et produits de sante - école de chirurgie
Mme Claire BIOT, Directrice
- Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques
Mme Aude BOILLEY-RAYROLES, Directrice
- Centre de la formation et du développement des compétences
M. Odon MARTIN-MARTINIERE, Directeur
- Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine
Mme Marianne KERMOAL-BERTHOME, Directrice
- Direction des systèmes d'Information
M. Laurent TRELUYER, Directeur

ARTICLE 5 :

Les Directeurs visés aux articles précédents peuvent déléguer leur signature aux agents placés sous leur autorité conformément à l'article R.6147-10 du Code de la santé publique.

ARTICLE 6 :

Les titulaires des présentes délégations assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en application de cette délégation, conformément à l'article R.6143-38 du Code de la santé publique et en adressant copie de leur délégation au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2013-319-0008 DG du 15 novembre 2013 modifié portant délégation de signature du Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur, est abrogé.

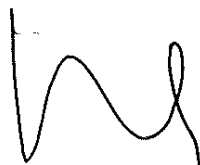
ARTICLE 8 :

Le présent arrêté comprend 4 annexes.

ARTICLE 9 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le - 4 MAI 2016



Martin HIRSCH

Annexe A : Liste des familles de fournitures et prestations homogènes pour lesquelles la directrice du PIC AGEPS, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, dispose de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés publics selon les procédures définies aux articles 25, 27 et 30 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	RPA
2016	01702	2016CAGE-COLORANTS	AGE
2016	01704	2016CAGE-PRODUITS CHIMIQUES POUR ACTIVITES MEDICALES	AGE
2016	01801	2016CAGE-MEDICAMENTS AMM VOIE DIGESTIVE ET METABOLISME	AGE
2016	01802	2016CAGE-MEDICAMENTS AMM SANG ET ORGANES HEMATOPOIETIQUES	AGE
2016	01803	2016CAGE-MEDICAMENTS AMM SYSTEME CARDIOVASCULAIRE	AGE
2016	01804	2016CAGE-MEDIC AMM DERMATO ANTI PARASIT ET ORG SENSORIEL	AGE
2016	01805	2016CAGE-MEDICAMENTS AMM URO-GYNECO ET HORMONES	AGE
2016	01806	2016CAGE-MEDICAMENTS AMM ANTI-INFECTIEUX SYSTEMIQUE	AGE
2016	01807	2016CAGE-MEDIC AMM ANTINEOPLASIQUES ET IMMUNOMODULATEURS	AGE
2016	01808	2016CAGE-MEDICAMENTS AMM MUSCLE ET SQUELETTE	AGE
2016	01809	2016CAGE-MEDICAMENTS AMM SYSTEME NERVEUX	AGE
2016	01810	2016CAGE-MEDICAMENTS AMM SYSTEME RESPIRATOIRE	AGE
2016	01811	2016CAGE-DIVERSES SPECIALITES PHARMA AC AMM (CODES ATC V)	AGE
2016	01812	2016CAGE-MEDICAMENTS ATU ET MEDICAMENTS GROSSISTE	AGE
2016	01813	2016CAGE-PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES	AGE
2016	01814	2016CAGE-PRODUITS PHARMA ALIMENTATION ENTERALE ET ADDFMS	AGE
2016	018141	2016CAGE-PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE NUTRITION PARENTERALE	AGE
2016	01815	2016CAGE-PRODUITS ISSUS DU CORPS HUMAIN ET PTA	AGE
2016	018160	2016CAGE-MATIERES PREMIERES PHARMACEUTIQUES	AGE
2016	018162	2016CAGE-ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (USAGE PHARMA)	AGE
2016	01817	2016CAGE-MEDIC ET PREP RADIOPHARMA TROUSSES ET GENERATEURS	AGE
2016	01818	2016CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT PERFUS ET ABORD PARENTERAL	AGE
2016	01819	2016CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT URO NEPHRO ET GYNECO	AGE
2016	018191	2016CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT PR FIV IA ET ORTHOGENIE	AGE
2016	01820	2016CAGE-DM CONSOMMABLES STERILE/NON STERILE OPHTALMOLOGIE	AGE
2016	018201	2016CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORL	AGE
2016	018202	2016CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT CHIR CRANIO MAXILLO FACIALE	AGE
2016	018203	2016CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ODONTO STOMATO	AGE
2016	01821	2016CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ABORD DIGESTIF	AGE
2016	01822	2016CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PATHOLOGIES VASCUL	AGE
2016	018231	2016CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CARDIO/RYTHMOLOGIE	AGE
2016	018232	2016CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT CHIRURGIE CARDIOVASCUL	AGE
2016	01824	2016CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT PNEUMO ET ANESTHESIE REA	AGE
2016	01825	2016CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT POUR RADIOLOGIE	AGE
2016	01826	2016CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT DU SYSTEME NERVEUX	AGE
2016	01827	2016CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT EPURATION MILIEU BIO	AGE
2016	01828	2016CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORTHO ET TRAUMATO	AGE
2016	018281	2016CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT ORTHO TRAUMATO SUR MESURE	AGE

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	RPA
2016	018282	2016CAGE-ORTHESES PROTHESES EXT PODO-ORTHESES ORTHOPROTHESES	AGE
2016	01829	2016CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT UU ABORD CHIR ET PERCUT	AGE
2016	01830	2016CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT FERMETURE PLAIES CHIR OU MED	AGE
2016	01831	2016CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT PANSEMENTS SOIN CONTENTION	AGE
2016	01832	2016CAGE-DRAPAGE ET HABILLAGES STERILES OU NON STERILES	AGE
2016	01833	2016CAGE-DM CONSOMMABLES UU DIVERS, STERILES OU NON	AGE
2016	01834	2016CAGE-DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES DE MESURE	AGE
2016	01835	2016CAGE-GAZ ET FLUIDES MEDICX (HS LABO, EFR, LES LASERS)	AGE
2016	018351	2016CAGE-GAZ ET FLUIDES MEDICX PR LES LABO, EFR, LASERS	AGE
2016	01836	2016CAGE-PROD D'HYGIENE CORPORELLE ET DIVERS A FINS MEDIC	AGE
2016	01837	2016CAGE-EQUIPEMENTS D'IMAGERIE	AGE
2016	01838	2016CAGE-ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'IMAGERIE	AGE
2016	01839	2016CAGE-CONSOMMABLES D'IMAGERIE	AGE
2016	01840	2016CAGE-EQUIP BLOC OPERATOIRE TABLES ECLAIRAGE SUSPENSIONS	AGE
2016	018401	2016CAGE-ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES POUR EQUIP DE BLOC	AGE
2016	01841	2016CAGE-INSTRUMENTATION, CONTAINERS, MOTEURS	AGE
2016	018411	2016CAGE-EQUIP BLOC GENERATR BISTOURI ET HF LASER CRYO PHACO	AGE
2016	01842	2016CAGE-EQUIP D'ANESTHESIE, REANIMATION ET SOINS INTENSIFS	AGE
2016	018421	2016CAGE-ACCESSOIRES POUR EQUIP D'ANESTHESIE REANIMATION	AGE
2016	018422	2016CAGE-CONSOMMABLES POUR ANESTHESIE REANIMATION	AGE
2016	01843	2016CAGE-DM ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE	AGE
2016	018431	2016CAGE-ACCESS PR EQUIP ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE	AGE
2016	01844	2016CAGE-EQUIP D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE	AGE
2016	018441	2016CAGE-ACCESS EQUIP ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE	AGE
2016	018442	2016CAGE-CONSOMMABLES D'ASSISTANCE RESPIRATOIRE	AGE
2016	01845	2016CAGE-EQUIPEMENT D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE	AGE
2016	018451	2016CAGE-ACCESS POUR EQUIP D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE	AGE
2016	01846	2016CAGE-AUTRES EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE	AGE
2016	018461	2016CAGE-ACCESS POUR AUTRES EQUIP D ASSISTANCE FONCTIONNELLE	AGE
2016	018471	2016CAGE-EQUIP EXPLOR FONCTIONNELLES CARDIO-RESPIRATOIRES	AGE
2016	018472	2016CAGE-EQUIP EXPLORATIONS FONCTIONNELLES NEUROLOGIQUES	AGE
2016	018473	2016CAGE-AUTRES EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES	AGE
2016	01848	2016CAGE-DM ENDOSCOPIE SOUPLE	AGE
2016	018481	2016CAGE-ENDOSCOPIE RIGIDE : OPTIQUES ET ELEMENTS DE COLONNE	AGE
2016	018482	2016CAGE-ACCESSOIRES EQUIP ENDOSCOPIE	AGE
2016	01849	2016CAGE-APPAREILS THERAP DT RADIOTHERAPIE ET CURIETHERAPIE	AGE
2016	018491	2016CAGE-THERAP DU SANG (SEPARATRS CELLULES LAVRS CELLULES)	AGE
2016	018492	2016CAGE-APPAREILS DE MESURE, DE CONTROLE ET FANTOMES	AGE
2016	018493	2016CAGE-ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE THERAPIE	AGE
2016	01850	2016CAGE-EQUIP MEDICAUX ET TECHNIQUES NON CLASSES AILLEURS	AGE
2016	018501	2016CAGE-ACCESS POUR EQUIP MEDICX ET TECHNIQUES DIVERS	AGE

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	RPA
2016	018502	2016CAGE-FAUTEUILS DENTAIRES ET ACCESSOIRES	AGE
2016	01851	2016CAGE-CONSOMMABLES DE LABORATOIRE NON STERILES	AGE
2016	01852	2016CAGE-CONSOMMABLES DE LABORATOIRE STERILES	AGE
2016	01853	2016CAGE-SYSTEMES DE PRELEVEMENTS ECHANTILLONS BIOLOGIQUES	AGE
2016	01854	2016CAGE-REACTIFS ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	AGE
2016	01855	2016CAGE-REACTIFS ASSIST MEDIC A LA PROCREAT ET SPERMIOLOGIE	AGE
2016	01856	2016CAGE-REACTIFS BIOCHIMIE	AGE
2016	01857	2016CAGE-REACTIFS BIOLOGIE MOLECULAIRE	AGE
2016	01858	2016CAGE-REACTIFS CYTOGENETIQUE	AGE
2016	01859	2016CAGE-REACTIFS HEMATOLOGIE : CYTOLOGIE ET HEMOSTASE	AGE
2016	01860	2016CAGE-REACTIFS IMMUNOCHIMIE	AGE
2016	01861	2016CAGE-REACTIFS IMMUNOHEMATOLOGIE	AGE
2016	01862	2016CAGE-REACT IMMUNO ALLERG AUTO-IMMUNITE ET IMMUNO INFECT	AGE
2016	01863	2016CAGE-REACT MICROBIO BACTERIO HYG MYCO PARASITO VIROLOGIE	AGE
2016	01864	2016CAGE-PETITS MATERIELS DE LABORATOIRE	AGE
2016	018641	2016CAGE-CENTRIFUGEUSES ET MICROSCOPES	AGE
2016	018642	2016CAGE-ETUVES ET HOTTES	AGE
2016	018643	2016CAGE-EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE	AGE
2016	018644	2016CAGE-ACCESS POUR EQUIP DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE	AGE
2016	018645	2016CAGE-EQUIPEMENTS CHROMATOGRAPHIE ET SPECTROMETRIE	AGE
2016	01865	2016CAGE-EQUIPEMENTS DE BIOCHIMIE	AGE
2016	018651	2016CAGE-EQUIPEMENTS IMMUNOCHIMIE	AGE
2016	01866	2016CAGE-EQUIPEMENTS HEMATOLOGIE : CYTOLOGIE ET HEMOSTASE	AGE
2016	01867	2016CAGE-EQUIPEMENTS DE BACTERIOLOGIE	AGE
2016	01868	2016CAGE-EQUIPEMENTS DE BIOLOGIE MOLECULAIRE	AGE
2016	01869	2016CAGE-EQUIPEMENTS ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	AGE
2016	018703	2016CAGE-EQUIP DESINFECT/STERILISAT : AUTOCLAVES ET AUTRES	AGE
2016	018704	2016CAGE-ACCESSOIRES EQUIP DESINFECTION-STERILISATION	AGE
2016	018705	2016CAGE-AUTRES EQUIPEMENTS MEDICAUX	AGE
2016	018706	2016CAGE-AUTRES EQUIPEMENTS NON MEDICAUX	AGE
2016	018712	2016CAGE-DIVERS CONDITIONNEMENTS MEDICX PR SCES DE SOINS	AGE
2016	018721	2016CAGE-PROD DE DESINFECTION, SOL ET MATERIELS BIOMEDICX	AGE
2016	018790	2016CAGE-EQUIP TRAITEMENT /MESURE QUALITE EAU ET AIR	AGE
2016	018810	2016CAGE-DM CONSOMMABLES POUR STERILISATION	AGE
2016	02305	2016CAGE-INSTR MESUR GRANDEURS PHYSIQUES OU CHIMIQUES	AGE
2016	08003	2016CAGE-ESSAIS ET ANA POUR DELIVRANCE ATTEST CONFORMITE	AGE
2016	08118	2016CAGE-MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIP D'IMAGERIE	AGE
2016	08119	2016CAGE-MTCE ET PIECES DETA DES EQUIP DE BLOC OPERATOIRE	AGE
2016	08120	2016CAGE-MAINTENANCE ET P D'ANESTHESIE-REA ET S INTENSIFS	AGE
2016	08121	2016CAGE-MTCE ET P D EXPLO ET ASSISTANCE FONCTIONNELLES	AGE
2016	08122	2016CAGE-MAINTENANCE ET P D'ENDOSCOPIE	AGE

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	RPA
2016	081231	2016CAGE-MTCE ET P D EQUIP MEDICX DIVERS (DONT DENTAIRE)	AGE
2016	08124	2016CAGE-MTCE ET PIECES DETA EQUIP MEDICAUX DE THERAPIE	AGE
2016	08125	2016CAGE-MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIP DE LABORATOIRE	AGE

Annexe B : Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles la directrice du PIC ACHAT, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, dispose de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés publics selon les procédures définies selon les procédures définies aux articles 25, 27 et 30 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	RPA
2016	01001	2016CACH-PRODUITS CARNES SURGELES OU CONGELES	ACH
2016	01002	2016CACH-PRODUITS DE LA MER OU D'EAU DOUCE SURG OU CONG	ACH
2016	01003	2016CACH-FRUIITS LEGUMES ET POMMES DE TERRE SURGELES	ACH
2016	01004	2016CACH-PREPA ALIM ELABOREES COMPOSITES SURGELEES	ACH
2016	01005	2016CACH-PREPA ALIM ELABOREES COMPOSITES REFRIGEREES	ACH
2016	01006	2016CACH-PAINS PATISSERIES VIENNOISERIES ET OVOPRODUITS SURG	ACH
2016	01007	2016CACH-VIANDE ET CHARCUT (HS SURG OU CONSERV APPERTISEE)	ACH
2016	01008	2016CACH-PROD MER/EAU DOUCE (HS SURG OU CONSERV APPERTISEE)	ACH
2016	01009	2016CACH-FRUIITS ET LEGUMES PREPARES ET REFRIGERES	ACH
2016	01010	2016CACH-FRUIT LEG (HS SURG CONSERV APPERTISEE ELAB OU SECS)	ACH
2016	01011	2016CACH-BOISSONS	ACH
2016	01012	2016CACH-PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES (AUTRE QUE SURG)	ACH
2016	01013	2016CACH-PAINS ET PATISSERIES (AUTRES QUE SURGELES)	ACH
2016	01014	2016CACH-EPICERIE	ACH
2016	01015	2016CACH-ALIM ADAPTES A L'ENFANT ET DIETETIQ SANS FIN MED	ACH
2016	01202	2016CACH-PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS	ACH
2016	01302	2016CACH-PRODUITS D EXTRACT ENERGETIQU ET NON ENERGETIQU	ACH
2016	01401	2016CACH-MATIERES PREMIERES TEXTILES ET CUIRS	ACH
2016	01402	2016CACH-LINGE DE MAISON ARTICLES AMEUBLEMENT ET LITERIE	ACH
2016	01403	2016CACH-VETEMENTS DE DESSUS	ACH
2016	01404	2016CACH-VETEMENTS DE TRAVAIL	ACH
2016	01406	2016CACH-VETEMENTS SPECIAUX	ACH
2016	01407	2016CACH-VETEM DE DESSOUS ET DIV ET ACCESS HABILLEMENT	ACH
2016	01408	2016CACH-ARTICLES TEXTILES DIVERS (SAUF USAGE UNIQUE)	ACH
2016	01409	2016CACH-ART TEXT DIV UU (SAUF FOURN HOT PTE ENFANCE)	ACH
2016	01410	2016CACH-CHAUSSURES (TTE MAT SAUF CHAUSS ORTHOPEDIQUES)	ACH
2016	01502	2016CACH-PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT	ACH
2016	01503	2016CACH-EMBALLAGES EN PAPIER OU EN CARTON	ACH
2016	01505	2016CACH-LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES	ACH
2016	01506	2016CACH-JOURNAUX, REVUES, PERIODIQUES INFORMATION GALE	ACH
2016	01507	2016CACH-JOURNAUX REVUES ET PERIODIQUES SPECIALISES	ACH
2016	01509	2016CACH-IMPRIMES SIMPLES POUR COMMUNICATION INTERNE	ACH
2016	01510	2016CACH-AUTRES IMPRIMES	ACH
2016	01602	2016CACH-PRODUITS PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES	ACH
2016	01701	2016CACH-AIR MEDICAL ET AUTRES GAZ INDUSTRIELS	ACH
2016	01703	2016CACH-PRODUITS CHIMIQUES (HORS ACTIVITES MEDICALES)	ACH

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	RPA
2016	01707	2016CACH-PRODUITS AGROCHIMIQUES	ACH
2016	01708	2016CACH-PEINTURES VERNIS ADJUVANTS ENCRE D'IMPRIMERIE	ACH
2016	01709	2016CACH-PARFUMS ET PRODUITS DE TOILETTE	ACH
2016	018161	2016CACH-ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (HORS MEDICAL)	ACH
2016	018701	2016CACH-EQUIP MEDICX NONMEDX PR TRANSP ET HEBERGTE PATIENTS	ACH
2016	018702	2016CACH-MACHINES A LAVER LES INSTRUMENTS	ACH
2016	018711	2016CACH-DIVERS CONDITIONNEMENTS NON MEDICX PR SCES DE SOINS	ACH
2016	018770	2016CACH-EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES HOSPITALIERS	ACH
2016	01901	2016CACH-PROD CAOUT PR VEHICULE : PNEU NEUF USAGE RECHAPE	ACH
2016	020011	2016CACH-BRACELETS D'IDENTITE	ACH
2016	020013	2016CACH-VAISSELLE A USAGE UNIQUE	ACH
2016	020014	2016CACH-MATERIEL DE CUISINE	ACH
2016	020015	2016CACH-SACHERIE	ACH
2016	020016	2016CACH-PRODUITS VERRIERS ET SYNTHETIQUES DIVERS	ACH
2016	02002	2016CACH-OUTILLAGE MANUEL, PNEUMATIQUE	ACH
2016	020021	2016CACH-OUTILLAGE DIVERS (AUTRES)	ACH
2016	020031	2016CACH-VISSERIE	ACH
2016	020032	2016CACH-SERRURERIE	ACH
2016	020033	2016CACH-MATERIELS ET PRODUITS POUR JARDIN	ACH
2016	020035	2016CACH-QUINCAILLERIE GENERALE DIVERSE (AUTRE)	ACH
2016	02101	2016CACH-PRODUITS DE LA METALLURGIE	ACH
2016	02102	2016CACH-METAUX NON FERREUX	ACH
2016	02201	2016CACH-COMPOSANTS ELECTRONIQUES	ACH
2016	022051	2016CACH-EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE	ACH
2016	022052	2016CACH-ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE TELEPHONIE	ACH
2016	02206	2016CACH-TERMINAUX DE TELEPHONIE	ACH
2016	02401	2016CACH-ACHT, LOC VEHIC AUT HS SANIT, ACCESS, PIECES DETACH	ACH
2016	024011	2016CACH-ACHT, LOC VEHIC AUTO SANIT, ACCESS, PIECES DETACH	ACH
2016	02402	2016CACH-ACHT, LOC CAMION VEHIC UTIL, ACCESS, PIECES DETACH	ACH
2016	02502	2016CACH-SIEGES	ACH
2016	02503	2016CACH-CLOISONS	ACH
2016	02504	2016CACH-PLANS ET TABLES	ACH
2016	02505	2016CACH-MOBILIER DE RANGEMENT ET ELT DE DECO	ACH
2016	02702	2016CACH-MAT SPORT JEUX ENFANTS PR JARDINS PUB OU SIMIL	ACH
2016	02802	2016CACH-JEUX, JOUETS (HS JEUX EXT), INSTR DE MUSIQUE	ACH
2016	03015	2016CACH-MAT ET EQUIP PROTECT OU SECU (HS SECU INCENDIE)	ACH
2016	030151	2016CACH-VETEMENTS EQUIPS PROTECTION POUR SECU INCENDIE	ACH
2016	03101	2016CACH-MATERIAUX DE CONSTRUCTION	ACH
2016	03102	2016CACH-EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION METALLIQUES	ACH
2016	03201	2016CACH-MATERIELS POUR CHAUFFAGE	ACH
2016	032011	2016CACH-ROBINETTERIE SANITAIRE	ACH

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	RPA
2016	032012	2016CACH-MATERIEL DE CLIMATISATION	ACH
2016	032013	2016CACH-EQUIPEMENTS DE FROID INDUSTRIEL	ACH
2016	03301	2016CACH-MATERIEL ELECTRIQUE	ACH
2016	03302	2016CACH-EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE	ACH
2016	034010	2016CACH-ELECTRICITE	ACH
2016	03402	2016CACH-GAZ NATUREL	ACH
2016	03404	2016CACH-CHAUFFAGE URBAIN	ACH
2016	03501	2016CACH-EQUIP MECANIQUE (HORS DETENDEUR ET ROBINETTERIE)	ACH
2016	035081	2016CACH-MACHINES ET EQUIPTS A USAGE DE RESTAURATION	ACH
2016	03509	2016CACH-APPAREILS DOMESTIQUES	ACH
2016	035110	2016CACH-EQUIP CTRE INCENDIE EXTINGT MOB FIXE ARMOIRE SOLVT	ACH
2016	03601	2016CACH-MACHINES DE BUREAU	ACH
2016	03602	2016CACH-MICRO-ORDI FIXES / MOBILES (DT TABLETTES ET PDA)	ACH
2016	03603	2016CACH-GROS SYSTEMES, SERVEURS, STATIONS DE TRAVAIL	ACH
2016	03604	2016CACH-BAIES STOCKAGE ET ROBOTIQUE	ACH
2016	03605	2016CACH-PERIPHERIQUES IMPRIMANTES ET SCANNERS	ACH
2016	036051	2016CACH-PERIPHERIQUES AUTRES QU'IMPRIMANTES ET SCANNERS	ACH
2016	03606	2016CACH-EQUIPEMENTS RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMS	ACH
2016	03607	2016CACH-CONSOM, AUTRES FOURNIT BUREAU ET INFORMATIQUES	ACH
2016	03701	2016CACH-PROD ENTRETIEN A USAGE DOMEST ET ART DROGUERIE	ACH
2016	03702	2016CACH-FOURNITURES HOTELIERES POUR LA PETITE ENFANCE	ACH
2016	03801	2016CACH-PETITES FOURNITURES DE BUREAU	ACH
2016	06002	2016CACH-TRANSP AERIEN PERS (BAGAG ANMX VEHIC ACCOMPAGN)	ACH
2016	06004	2016CACH-TRSPT ROUT URB PERS NONHANDIC-BAG ANMX VEHIC ACCOMP	ACH
2016	06007	2016CACH-AGENCES DE VOYAGE ET AUTRES SERVICES TOURISTIQUES	ACH
2016	06101	2016CACH-TRANSPORTS DE PRODUITS DE SANTE	ACH
2016	06105	2016CACH-TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES	ACH
2016	06109	2016CACH-DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES	ACH
2016	06110	2016CACH-ORGANISATION DU TRANSPORT DE FRET (HORS ROUTAGE)	ACH
2016	06301	2016CACH-SERVICE DE TELEPHONIE FILAIRE ET MOBILE	ACH
2016	06303	2016CACH-SCES RESEAUX TRANSMISS DONNEES (ABONNEMT ET COM)	ACH
2016	06304	2016CACH-MTCE MATERIELS TELEPHONIE ET EQUIPEMENTS TELECOM	ACH
2016	06305	2016CACH-MTCE EQUIPS RESEAUX INFORMATIQUE ET TELECOM	ACH
2016	06306	2016CACH-INSTALL ET MONTAGE DE MATERIELS DE TELEPHONIE	ACH
2016	06307	2016CACH-SERVICES CONSEIL EN RESEAU INFORMATIQUE ET TELECOM	ACH
2016	063071	2016CACH-SERVICES DE CONSEIL EN TELEPHONIE	ACH
2016	06401	2016CACH-ACHEMINEMENT LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE	ACH
2016	06501	2016CACH-ASSUR DU PATRIMOINE (CONTRATS DOMMAGES BIENS)	ACH
2016	06502	2016CACH-ASSURANCE DES PERSONNES (MALADIE ACCIDENT DECES)	ACH
2016	06503	2016CACH-ASSUR AUTO (RESP CIV DOMMAG VEHIC GARANT CONDUCT)	ACH
2016	06505	2016CACH-ASSUR TRANSP TERRESTR (RESP PERS CORPS FACULTE)	ACH

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	RPA
2016	06601	2016CACH-CREDIT-BAIL (PHOTOCOPIEURS)	ACH
2016	06602	2016CACH-INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITE DE CONSEIL	ACH
2016	06603	2016CACH-AUT SCES AUXIL FINANC GESTION CHEQUES-RESTAU VAC	ACH
2016	06604	2016CACH-AUT SCES FIN ET COMPT (CONSEIL / BANC / PRÊT LOG)	ACH
2016	067011	2016CACH-SCHEMA DIRECTEUR SI, AUDIT ORGA SI, MNGT ET GOUV SI	ACH
2016	067012	2016CACH-AUDIT-CONSEIL-EXPERTISE POINTUS URBA, ARCHI, METHODE	ACH
2016	067013	2016CACH-AUDIT-CONSEIL-EXPERTISE POINTUS SECURIT, SYSTEME,DBA	ACH
2016	067021	2016CACH-AMOA DOMAINE GESTION	ACH
2016	067023	2016CACH-AMOA DOMAINE PILOTAGE	ACH
2016	067024	2016CACH-AMOA DOMAINE TRAVAIL COLLABORATIF ET COMMUNICATION	ACH
2016	067025	2016CACH-AMOA PROJETS INFRASTRUCTURE TECHNIQUE	ACH
2016	067031	2016CACH-ASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE DOMAINE GESTION	ACH
2016	067033	2016CACHASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE DOMAINE PILOTAGE	ACH
2016	067034	2016CACH-ASSIST TECHN INFO DOMAINE TRAVAIL COLLABOR ET COMM	ACH
2016	067035	2016CACH-AMOE ET EXPLOIT SERVICES OPERATIONNELS DU SI	ACH
2016	067036	2016CACH-AMOE URBA,ARCHI,METHODE,QUALITE,SECURE,MNGT,GOUV SI	ACH
2016	067041	2016CACH-ACHAT DVPT LOGICIELS DOMAINE GESTION	ACH
2016	067043	2016CACH-ACHAT DVPT LOGICIELS DOMAINE PILOTAGE	ACH
2016	067044	2016CACH-ACHAT DVPT LOG DOMAINE TRAVAIL COLLABOR ET COMM	ACH
2016	067045	2016CACH-ACHAT DVPT LOGICIEL INFRASTRUCTURE TECHNIQUE	ACH
2016	067046	2016CACH-ACHA DVPT URBA,ARCHI,METHOD,QUALI,SECU,MNGT,GOUV SI	ACH
2016	067061	2016CACH-MTCE LOGICIELLE APPLIS DOMAINE GESTION	ACH
2016	067062	2016CACH-MTCE LOGICIELLE APPLIS PATIENTS HORS NSI	ACH
2016	067064	2016CACH-MTCE LOGICIELLE DOMAINE PILOTAGE	ACH
2016	067065	2016CACH-MTCE LOGICIELLE DOMAINE TRAVAIL COLLABOR ET COMM	ACH
2016	06708	2016CACH-INFOGERANCE SYSTEME INFORMATION	ACH
2016	06709	2016CACH-SERVICES BANQUES DE DONNEES NON MEDICALES	ACH
2016	06710	2016CACH-MTCE GROS SYSTEMES, SERVEURS, STATIONS TRAVAIL	ACH
2016	06711	2016CACH-MTCE POSTES TRAVAIL, PERIPHERIQUES	ACH
2016	06713	2016CACH-ACHAT DEVT MAINT LOG SECURITE DU SI	ACH
2016	06802	2016CACH-SERVICES DE RESTAURATION (1)	ACH
2016	06803	2016CACH-SERVICES TRAITEURS (HORS RESTAURATION COLLECTIVE)	ACH
2016	06902	2016CACH-TRANSPORTS DE FONDS	ACH
2016	07001	2016CACH-GESTION DE PERSONNEL : CONSEIL INDIVIDUALISE	ACH
2016	07003	2016CACH-PRESTATIONS DE SECRETARIAT ET TRADUCTION	ACH
2016	071022	2016CACH-CONSEILLER EN ECONOMIE	ACH
2016	071023	2016CACH-ASSIST MOA-MISS ANA COUT GLOB BET RELECT DIV PIECES	ACH
2016	07103	2016CACH-DIAGNOSTIC AMIANTE PLOMB SECU INCEND	ACH
2016	071031	2016CACH-RELEVES DE GEOMETRE	ACH
2016	071033	2016CACH-ETUDES DE SOL	ACH
2016	071034	2016CACH-ETUDES DE POLLUTION	ACH

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	RPA
2016	071040	2016CACH-ETUDES DE FAISABILITE	ACH
2016	071041	2016CACH-ETUDES DE PROGRAMMATION	ACH
2016	07202	2016CACH-CAMPAGNES DE COM (INFORMAT PUBL RELATIONS PUBLIQ)	ACH
2016	07205	2016CACH-REALISATION DE STANDS (SALONS FOIRES)	ACH
2016	07210	2016CACH-CONCEPTION ET REALISATION DE SITES INTERNET	ACH
2016	07211	2016CACH-TRAITEMENT DE L'INFORMATION	ACH
2016	07309	2016CACH-BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE (1)	ACH
2016	07310	2016CACH-LOC - ENTRETIEN DE LINGE - DONT HOSPITALIER (1)	ACH
2016	07405	2016CACH-ENLEV TRI STOCK TRAIT DECH MENAG ET ASSIMIL (DMA)	ACH
2016	074051	2016CACH-ENLEV TRI STOCK TRAIT DECHETS CHIMIQ TOXIQ (DCT)	ACH
2016	074052	2016CACH-ENLEV TRI STOCK TRAIT DECH ACTIV ECO (DAE) HS DMA	ACH
2016	074053	2016CACH-ENLEV TRI STOCK TRAIT DECH IND SPCX HS CHIMIQ TOXIQ	ACH
2016	074054	2016CACH-ENLEV TRI STOCK TRAIT DECH ACTIV SOIN A RISQ INFECT	ACH
2016	074055	2016CACH-COLLECTE INTERNE DE DECHETS	ACH
2016	074056	2016CACH-ACHAT LOC ET MTCE DE MATER DE STOCK DES DECHETS	ACH
2016	07410	2016CACH-RETRAITEMT NUCLEAIRE (DECHETS OU COMBUST EPUISES)	ACH
2016	07501	2016CACH-SCES CONS JURIDIQ DIFF DOM DROIT ET PROPRIndustr	ACH
2016	07503	2016CACH-SERVICES DE REPRESENTATION JURIDIQUE	ACH
2016	076061	2016CACH-PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM PARAMEDICAL	ACH
2016	076062	2016CACH-PRESTA SERVICES D INTERIM PARAMEDICAL SPECIALISE	ACH
2016	076064	2016CACH-PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM TERTIAIRE	ACH
2016	076072	2016CACH-PRESTATIONS DE TRANSPORT D'AMBULANCE PEDIATRIQUE	ACH
2016	076073	2016CACH-PRESTATIONS DE TRANSPORT D'AMBULANCE DE NUIT	ACH
2016	07616	2016CACH-CTRL ESSAI ANA BIO PHYSICOCHIM PROD ALIM SF ANA OFF	ACH
2016	07708	2016CACH-SCES GEST (ACQU CATALOG CONSCESAT RECH) ARCHIV PUB	ACH
2016	07804	2016CACH-PREPA CONCOURS EXAMENS PROFES PR AGENTS DES CP	ACH
2016	07805	2016CACH-FORMAT PROF CONTINUE PR AGENT DES COLLECTIV PUBL	ACH
2016	081232	2016CACH-MTCE ET PIECES DETA DES EQUIP TECHNIQUES DIVERS	ACH
2016	081480	2016CACH-MTCE DES AUTRES EQUIP TECHNIQUES NON MEDICAUX	ACH
2016	081560	2016CACH-MTCE ET REPARATION DES APPAREILS DE REPROGRAPHIE	ACH
2016	08304	2016CACH-SERVICES FUNERAIRES	ACH

Annexe C : Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le directeur des systèmes d'information (DSI) , dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, dispose de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés publics selon les procédures définies aux articles 25, 27 et 30 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	RPA
2016	022053	2016CPAT-EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE SAMU	DSI
2016	067022	2016CPAT-AMOA DOMAINE PATIENTS	DSI
2016	067032	2016CPAT-ASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE DOMAINE PATIENTS	DSI
2016	067042	2016CPAT-ACHAT DVPT LOGICIELS DOMAINE PATIENTS	DSI
2016	067063	2016CPAT-MTCE LOGICIELLE APPLIS DOMAINE PATIENTS	DSI
2016	067091	2016CPAT-SERVICES BANQUES DE DONNEES MEDICALES	DSI

Annexe D : Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles les unités opérationnelles, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, disposent de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés publics selon les procédures définies aux articles 25, 27 et 30 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	Type de gestion
2016	01101	2016DXXX-PROD DE L'AGRI, PECHE ET AQUA (HS DENREES ALIM HUM)	D
2016	01102	2016DXXX-PROD DE L'ELEVAGE (HORS DENREES ALIM HUMAINES)	D
2016	01104	2016DXXX-PROD INDUSTRI AGRIC (HORS DENREES ALIM HUMAINES)	D
2016	01201	2016DXXX-PRODUITS SYLVICOLES ET BAT PREFE EN BOIS	D
2016	01504	2016DXXX-LIVRES SCOLAIRES	D
2016	01508	2016DXXX-ENREG SONORES IMAGES FIXES ET IMAGES ANIMEES	D
2016	01511	2016DXXX-SUPPORTS D'IMPRESSION	D
2016	01512	2016DXXX-IMPRIMES INSTITUTIONNELS	D
2016	01705	2016DXXX-PRODUITS AZOTES ET ENGRAIS	D
2016	01706	2016DXXX-MATIERE PLASTIQUE DE BASE CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE	D
2016	01710	2016DXXX-PRODUITS CHIMIQUES A USAGE INDUSTRIEL	D
2016	018494	2016DXXX-FOURNITURES D EQUIP ET MATERIELS DE REEDUCATION	D
2016	018722	2016DXXX-PROD DESINFECT EAU ANTI-ALGUE ANTI-CORROS ANTI-BACT	D
2016	01873	2016DXXX-MEDICAMENTS ET DISPOSITIFS VETERINAIRES	D
2016	018780	2016DXXX-CONTROLES EXT ET PRESTATIONS INFORM ASSOC	D
2016	020012	2016DXXX-PRODUITS DE SIGNALTIQUE SPECIFIQUES DIVERS	D
2016	02202	2016DXXX-APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE	D
2016	02203	2016DXXX-APPAREILS RECEPT ENREGT OU REPRO SON ET/OU IMAGE	D
2016	02204	2016DXXX-APPAREILS DE TRANSMISSION AUDIOVI HS TELEPHONIE	D
2016	02306	2016DXXX-APPAREILS POUR LE CONTROLE AUTOMATIQUE	D
2016	02309	2016DXXX-MATERIELS OPTIQUES, PHOTO, CINE	D
2016	02403	2016DXXX-ACHT, LOC CYCLO, CYCLES, ACCESS ET PIECES DETACH	D
2016	02404	2016DXXX-ACHT, LOC VEHIC SPECIAUX, ACCESS ET PIECES DETACH	D
2016	02405	2016DXXX-ACHT, LOC CONTEN CARAV REMORQ, ACCESS, PIECES DETA	D
2016	02406	2016DXXX-ACCESS ET PIECES DETACHEES POUR TS VEHICULES	D
2016	02501	2016DXXX-LITERIE	D
2016	02601	2016DXXX-MONNAIES ET BIJOUX	D
2016	03104	2016DXXX-EQUIP ET DISPOSITIF SIGNALISAT SECU POUR CIRCULAT	D
2016	031050	2016DXXX-EQUIPEMENTS DE SIGNALTIQUE	D
2016	03403	2016DXXX-EAU	D
2016	03502	2016DXXX-MACHINE USAGE GENERAL (HORS EQUIP LUTTE INCENDIE)	D
2016	035021	2016DXXX-ACCESS P DETA EQUIP MECANIQ MACHINES USAGE GAL	D
2016	03503	2016DXXX-MATERIELS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION	D
2016	03504	2016DXXX-ASCENSEURS ET MONTE CHARGES	D
2016	03506	2016DXXX-MACHINES ET EQUIPTS AGRICOLES / MACHINES -OUTILS	D
2016	03507	2016DXXX-MACHINES POUR L'IMPRIMERIE	D
2016	035082	2016DXXX-MACHINES A USAGE DE BLANCHISSERIE	D
2016	035083	2016DXXX-AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE	D

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	Type de gestion
2016	035084	2016DXXX-ACCESS P DETA MACH INDUS PR RESTAUR BLANCHISS AUT	D
2016	06005	2016DXXX-TRANSP ROUT URB HANDICAP (BAGAG ANMX VEHIC ACCOMP)	D
2016	06008	2016DXXX-LOC VEHIC AVEC CHAUFF PILOTE EQUIP PR TRANSP PERS	D
2016	06103	2016DXXX-TRANSPORTS AERIENS DE MARCHANDISES	D
2016	06108	2016DXXX-LOC VEHIC AC CHAUFF PILOTE EQUIP PR TRANSP MARCH	D
2016	06201	2016DXXX-MANUTENTION ET ENTREPOSAGE	D
2016	06204	2016DXXX-PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT	D
2016	06402	2016DXXX-COURRIER EXPRESS COURSIER RECOMM DIV SCES POSTX	D
2016	06403	2016DXXX-PERSONNALISATION INFORMATIQ DOCTS MISE SOUS PLIS	D
2016	06404	2016DXXX-ROUTAGE	D
2016	06507	2016DXXX-AUT ASSUR DE RESPONSABILITE (HORS 06503 A 06506)	D
2016	06508	2016DXXX-AUTRES ASSURANCES	D
2016	06801	2016DXXX-HEBERG HOTEL PENS 1/2PENS AUBG JEUN REFUG CAMPG AUT	D
2016	06901	2016DXXX-SURVEIL IMMEUB GARDE PROTECT VIGILE OU TELESURVEILL	D
2016	06906	2016DXXX-CONSEIL EN SECURITE (HORS CHANTIERS)	D
2016	06907	2016DXXX-PROTECTION CIVILE SECURITE INCENDIE	D
2016	069080	2016DXXX-SERVICE DE SECURITE INCENDIE	D
2016	07002	2016DXXX-ORGA SERVICES: QUALITE, AUDIT, CONSEIL, CTRL GESTION	D
2016	07005	2016DXXX-ENQUETES ET SONDAGES (HORS COMMUNICATION)	D
2016	07006	2016DXXX-ETUDES A CARACTERE GENERAL (HORS COMMUNICATION)	D
2016	07007	2016DXXX-ETUDES ET RECHERCH SCIENTIF FONDA ET APPLIQUEES	D
2016	07008	2016DXXX-ETUDES A CARACTERE TECHNOLOGIQUE	D
2016	07101	2016DXXX-MAITR OEUV (HS SCES DE MAITR OEUV PR PROJET URB)	D
2016	071011	2016DXXX-ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION	D
2016	071012	2016DXXX-ETUDES DE SYNTHESE	D
2016	071032	2016DXXX-CONSTATS D'HUISSIER	D
2016	071042	2016DXXX-ETUD PROGRAM PR REALISAT OUVR (SF ANA ESSAI MATERX)	D
2016	071050	2016DXXX-MISSION BUREAU DE CONTROLE	D
2016	071051	2016DXXX-MISSION COORDIN SYST SECU INCENDIE - CSSI	D
2016	071052	2016DXXX-MISSION COORDIN SECU PROTECT SANTE CSPS	D
2016	071053	2016DXXX-QUALIFIC VALIDAT INSTALL TECHNIQ	D
2016	071054	2016DXXX-CONTROLES TECHNIQUES	D
2016	071060	2016DXXX-AUTRES MISSIONS D'ETUDE	D
2016	071070	2016DXXX-ETUDES, SUIVI TRX PREAL OPE CONSTR (DEMOL AMIANTE)	D
2016	07201	2016DXXX-AGENCES ET CONSEIL EN COMMUNICATION ET PUBLICITE	D
2016	07203	2016DXXX-ACHAT ET GESTION D'ESPACES PUBLICITAIRES	D
2016	07204	2016DXXX-ORGA COLLOQUES ET EVENEMENTS (FOIRES SALONS)	D
2016	07206	2016DXXX-PUBLICATIONS (CONCEPTION)	D
2016	07207	2016DXXX-ETUDES SONDAGES ET ENQUETES DE COMMUNICATION	D
2016	07209	2016DXXX-TRAVAUX GRAPHIQUES DE COMMUNICATION	D
2016	07301	2016DXXX-NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	D

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	Type de gestion
2016	07302	2016DXXX-NETTOYAGE SPECIALISE (GRAFFITIS LOCAUX D'ELEVAGE)	D
2016	07303	2016DXXX-NETTOYAGE SPECIFIQUE DES SOLS	D
2016	07304	2016DXXX-NETTOYAGE SPECIFIQUE DES VITRES	D
2016	07305	2016DXXX-NETTOY ENTRETIEN LOCAUX SENS (BLOCS, DATACENTERS)	D
2016	07306	2016DXXX-RAMONAGE	D
2016	073061	2016DXXX-RAMONAGE GAINES AERATION	D
2016	07307	2016DXXX-DESINFECTION DERATISATION DESINSECTISATION	D
2016	07311	2016DXXX-SCES DE DECONTAMINAT NUCLEAIRE BIOLOGIQ OU CHIMIQ	D
2016	07312	2016DXXX-LOCATION-ENTRETIEN D'APPAREILS D'HYGIENE	D
2016	073130	2016DXXX-LESSIVAGE DES LOCAUX	D
2016	07321	2016DXXX-EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	D
2016	07401	2016DXXX-ASSAINISSEMENT DES RESEAUX EAUX USEES ET PLUVIALES	D
2016	07406	2016DXXX-NETT VOIE LIEU PUB (HS BAT) VOIRIE PLAG AIRE STAT	D
2016	07601	2016DXXX-PREST SOINS ET EXAMENS/ RELATIONS INTER-ETABL	D
2016	07602	2016DXXX-PREST SCES HOSPIT STERILISATION ET DESINFECTION	D
2016	07604	2016DXXX-PREST SCES SOINS MEDICX GENERALIST OU SPECIALIST	D
2016	07605	2016DXXX-PRESTA SERVICES SOINS DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES	D
2016	076063	2016DXXX-PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM MEDICAL	D
2016	07607	2016DXXX-PRESTATIONS DE TRANSPORT SANITAIRE D'URGENCE	D
2016	076071	2016DXXX-PRESTATIONS DE SERVICES D'AMBULANCE ADULTE	D
2016	07608	2016DXXX-SCES BQUE ORGANES TISSUS AUT PROD ISSUS CORPS HUM	D
2016	07613	2016DXXX-SCES ACCUEIL PTE ENF (SCES CRECHE ET GARDERIE)	D
2016	07614	2016DXXX-SCES AIDE A DOM ACT SOC PR PERS EN DIFFICULT	D
2016	07615	2016DXXX-CTRL ANA BIO AUT ANA LABO SANTE HUM ANIM SF ANA OFF	D
2016	07617	2016DXXX-PREST PROTH SUR MESURE : ORTH PODO-ORTH PROTH DENT	D
2016	07701	2016DXXX-SCES CONCEPT PROD DISTR PROJ TRAD PROMO PUB FILMS	D
2016	07702	2016DXXX-SCES SPECTA MUSICX DANSE THEATRE CIRQUE SON-LUMIERE	D
2016	07704	2016DXXX-SERVICES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	D
2016	07705	2016DXXX-SCES AGENCE PRESSE ECRITE PHOTO RADIO TELEDIF CINE	D
2016	07706	2016DXXX-SCES AGENCE DE REPORT EN DIRECT AUX STATIONS DE TV	D
2016	07707	2016DXXX-SCES ACQU RESTAUR RECH LIVRE DIV SUPP ET SCES PRET	D
2016	07709	2016DXXX-SCES D EXPLOITAT ET RESTAUR ARCHIV PUBL OU HISTORIQ	D
2016	07710	2016DXXX-SCES GEST CONSRV RESTAU COLLEC MUSEES PAT MOB PROTG	D
2016	07711	2016DXXX-SERVICES DE CONCEPTION D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES	D
2016	07717	2016DXXX-SCES PARCS RECRE PLAGES PARCS ATTRACT ET SPORTIFS	D
2016	07719	2016DXXX-SCES ANIMAT CULT SOCIOCULT LOISIRS ORGA LOTERIE	D
2016	07721	2016DXXX-SCES CONCERNANT LES ACTIONS EDUCAT PERI ET POSTSCOL	D
2016	07801	2016DXXX-SCES ENSEIGNEMENT DE TYPE GAL, TECHN POUR EMPLOI	D
2016	07803	2016DXXX-FORMAT PROFES INITIALE POUR AGENTS RECONVERSION	D
2016	078070	2016DXXX-INSCRIPTIONS AUX COLLOQUES, SEMINAIRES ET SALONS	D
2016	07808	2016DXXX-FORMAT PROFES CONTINUE PR REPRESENTANTS ORGA SYNDIC	D

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	Type de gestion
2016	07901	2016DXXX-SERVICES DES AGENCES IMMOBILIERES	D
2016	07902	2016DXXX-SERVICES D'ADMINISTRATION D'IMMEUBLES	D
2016	07903	2016DXXX-CONSEIL EN IMMOBILIER	D
2016	079050	2016DXXX-ETUDES TECHN PR LA REALISAT DE CESSION IMMOB	D
2016	08001	2016DXXX-CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	D
2016	08002	2016DXXX-CONTROLES ET ANALYSES DE L'ENVIRONNEMENT	D
2016	08004	2016DXXX-ANA ESSAIS PROD ET BIEN EQUIP/TRAV PR AMAT ET PROF	D
2016	08008	2016DXXX-ANA ESSAI MATERIAU PROD MAT INSTAL EQUIP IMMO-HS 71	D
2016	08009	2016DXXX-ANA ET ESSAIS EQUIP DE MESURE, TEST ET SANTE	D
2016	08101	2016DXXX-MAINTENANCE VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES	D
2016	08102	2016DXXX-MAINTENANCE CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES	D
2016	08103	2016DXXX-MAINTENANCE DES CYCLES ET CYCLOMOTEURS	D
2016	08107	2016DXXX-MAINTENANCE DE VEHICULES SPECIAUX	D
2016	08110	2016DXXX-MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS MECANQUES	D
2016	08111	2016DXXX-MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL	D
2016	081111	2016DXXX-MTCE ET REPARATION DES APPAREILS DOMESTIQUES	D
2016	081112	2016DXXX-MTCE INSTALL TECH RESX EAU FLUIDES NON MEDICX ETC	D
2016	08112	2016DXXX-MTCE DE MACHINES-OUTILS / MACHINES AGRICOLES	D
2016	08113	2016DXXX-MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE	D
2016	08115	2016DXXX-MAINTENANCE DES APPAREILS MENAGERS	D
2016	08116	2016DXXX-MTCE MACHINES DE BUREAU (HORS INFORMATIQUE)	D
2016	08117	2016DXXX-MAINTENANCE DES MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES	D
2016	08126	2016DXXX-MTCE DES MACHINES ET MATERIELS DE CHAUFFAGE	D
2016	08127	2016DXXX-MAINTENANCE MATERIELS SANITAIRES ET PLOMBERIE	D
2016	08128	2016DXXX-MTCE INSTALL LEVAGE ET TRANSP ELECTRO-MECANQUES	D
2016	08129	2016DXXX-MTCE INSTALL ET EQUIP DE PROTECT CONTRE INCENDIE	D
2016	08130	2016DXXX-MTCE INSTALL ET EQUIP DE CTRL ACCES PORTES AUTO	D
2016	08131	2016DXXX-MTCE MATERIELS ET EQUIP PR LA GESTION BIENS IMMOB	D
2016	08133	2016DXXX-MTCE EQUIP RADIO TV ET COMM (HS TELECOM ET TELEPH)	D
2016	08134	2016DXXX-MAINTENANCE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET CONTROLE	D
2016	081460	2016DXXX-MAINTENANCE ET REPARATION DES MOBILIERS HOTELIERS	D
2016	081470	2016DXXX-MAINTENANCE ET REPARATION DU MATERIEL DE CUISINE	D
2016	081490	2016DXXX-MTCE ET REPAR EQUIP ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	D
2016	081491	2016DXXX- MTCE ET REPAR EQUIP DE PRODUCTION ELEC	D
2016	081500	2016DXXX-MTCE ET REPAR EQUIP DE FROID, CLIM ET VENTILATION	D
2016	081510	2016DXXX-MTCE ET REPARATION DES MATERIELS DE COMMUNICATION	D
2016	081520	2016DXXX-MAINTENANCE ET REPARATION DE L'OUTILLAGE	D
2016	081530	2016DXXX-MAINTENANCE ET REPARATION DES FLUIDES	D
2016	081540	2016DXXX-MTCE ET REPARATION DES MATERIELS DE STERILISATION	D
2016	081550	2016DXXX-MTCE ET REPARATION DES AUTRES EQUIP TECHNIQUES	D
2016	08201	2016DXXX-CONCEPTION GRAPHIQUE MAQUETTE	D
2016	08203	2016DXXX-TRAVAUX D'IMPRESSION OFFSET	D

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	Type de gestion
2016	08204	2016DXXX-AUTRES TRAVAUX D'IMPRESSION OU DE REPROGRAPHIE	D
2016	08205	2016DXXX-TRAVAUX DE FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES	D
2016	08206	2016DXXX-AUTRES TRAVAUX DE LA CHAINE GRAPHIQUE	D
2016	08207	2016DXXX-REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES ET VIDEO	D
2016	08301	2016DXXX-COIFFURE / SOINS DE BEAUTE / ENTRETIEN CORPOREL	D
2016	08401	2016DXXX-SERVICES ANNEXES AUX CULTURES PRODUCTIVES	D
2016	08402	2016DXXX-MTCE ESP VERT PARC JARD PLANT ORN JEUX ENF DS PARCS	D
2016	08505	2016DXXX-SCES DE CONDITIONNEMENT A FACON (HS ROUTAGE)	D
2016	099999	2016DXXX-TRAVAUX (information nécessaire dans SAP)	D

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-05-04-001

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial
n°2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant
délégation de signature (secrétariat général et cabinet du
directeur général)

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général)

**Le directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général),

Vu l'arrêté directorial n°2014146-0006 du 26 mai 2014 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

Vu l'arrêté n°ANADDG 2016 04 0009 du 21 avril 2016 nommant Mme Séverine SAUNIER en tant que directrice du Siège auprès de la Secrétaire Générale à compter du 2 mai 2016,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté n°2013318-0008 susvisé, est modifié comme suit **à compter du 2 mai 2016 :**

« Délégation de signature est donnée :

- à M. Etienne GRASS, directeur de l'inspection et de l'audit,
- à M. Jean - Michel OLIVIERI, délégué « défense sécurité »,
- à Mme Florence VEBER, directrice de la délégation aux relations internationales, et en cas d'empêchement à M. François SIMON, adjoint à la directrice de la délégation aux relations internationales,
- à M. Jean-Baptiste HAGENMULLER, secrétaire général adjoint, pour tous les actes relevant de la direction du siège, du « centre de gestion commune RH PIC et Siège » et du département de la politique logistique,
- pour la direction du siège, à **Mme Séverine SAUNIER**, directrice du Siège,
- à M. Daniel JANCOURT, directeur du « centre de gestion commune RH PIC et Siège », et en cas d'empêchement à Mme Joëlle CANTORI, adjointe au directeur du « centre de gestion commune RH PIC et Siège ».

En cas d'empêchement de Mme Joëlle CANTORI, délégation est donnée à Mme Christelle VIEMONT-FRESNES, adjoint des cadres hospitaliers, pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétences du pôle gestion et à **Madame Sophie FILLION, adjoint des cadres hospitaliers à compter du 1^{er} juin 2016 et Madame Carole MIET, adjoint des cadres hospitaliers**, pour les actes de fonctionnement courant du « Centre de gestion commune RH, PIC et Siège ».

à l'effet de signer au nom du directeur général les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant de leurs champs de compétence respectifs, tels que définis par l'arrêté n°2014146-0006 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale. »

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

04 MAI 2016



Martin HIRSCH

Cour de cassation

75-2016-04-18-012

Délégation de signature aux agents figurant
nominativement en annexe à l'effet de signer les actes
d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes
gérés par la plateforme de la Cour de cassation

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Premier président de la Cour de cassation,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Bertrand LOUVEL aux fonctions de premier président de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 14 février 1986 instituant un ordonnateur secondaire, modifié par les arrêtés du 30 décembre 2005, du 27 avril 2006 et du 1^{er} septembre 2006 ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2014 portant désignation d'un ordonnateur secondaire ;

Vu l'arrêté du 19 février 2016 affectant Mme Catherine MACH, directeur des services de greffe judiciaires, en qualité de chef de service du service administratif et de gestion budgétaire au greffe de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2008 affectant Mme Tania AMRAM, secrétaire administratif de grade exceptionnel, au greffe de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 5 août 2014 affectant Mme Sandra ANGER, secrétaire administratif, au greffe de la Cour de cassation ;

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes gérés par la plateforme de la Cour de cassation.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur budgétaire.



Article 2

La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmis au comptable assignataire des dépenses de la Cour de cassation, hébergeant le pôle Chorus.

Article 3

La présente décision sera publiée dans le registre des actes administratifs.

Fait en notre cabinet le 18 avril 2016



Bertrand Louvel



Annexe 1 – Décision du 18 avril 2016 portant délégation de signature

Nom	Prénom	Qualité	Rôle dans le progiciel CHORUS
MACH	Catherine	Directeur des services de greffe judiciaires, chef du service administratif et de la gestion budgétaire de la Cour de cassation ;	Validation : <ul style="list-style-type: none"> • des engagements juridiques et des recettes • des demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations
ANGER	Sandra	Secrétaire administratif, responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement	Validation : <ul style="list-style-type: none"> • des engagements juridiques • des demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations
AMRAM	Tania	Secrétaire administratif, responsable des engagements juridiques, demandes de paiement et recettes	Validation : <ul style="list-style-type: none"> • des engagements juridiques et des recettes • des demandes de paiement Certification du service fait

Cour de cassation

75-2016-05-03-005

Délégation de signature donnée au chargé de mission
auprès du premier président pour les dépenses et recettes
relatives à l'activité de la Cour de cassation

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Premier président de la Cour de cassation,

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Bertrand LOUVEL aux fonctions de premier président de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 14 février 1986 instituant un ordonnateur secondaire, modifié par les arrêtés du 30 décembre 2005, du 27 avril 2006 et du 1^{er} septembre 2006 ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2014 portant désignation d'un ordonnateur secondaire ;

Décide :


Article 1

Délégation de signature est donnée à M. François NIVET, magistrat, chargé de mission auprès du premier président, pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation, dans les limites fixées par l'arrêté du 14 février 1986 modifié.

Article 2

La présente décision sera publiée dans le registre des actes administratifs.

Fait en notre cabinet, le 3 mai 2016.


Bertrand Louvel



Cour de cassation

75-2016-04-18-013

Délégation de signature en vue de procéder à la signature
de la convention liant la Cour de cassation à la direction de
l'information légale et administrative

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Premier président de la Cour de cassation,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Bertrand LOUVEL aux fonctions de premier président de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 14 février 1986 instituant un ordonnateur secondaire, modifié par les arrêtés du 30 décembre 2005, du 27 avril 2006 et du 1^{er} septembre 2006 ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2014 portant désignation d'un ordonnateur secondaire ;

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul JEAN, président de chambre à la Cour de cassation, directeur du Service de documentation des études et du rapport, pour procéder à la signature de la convention liant la Cour de cassation à la direction de l'information légale et administrative pour la production de données informatisées en vue de la constitution d'une base de données dans le cadre des dispositions du décret n° 2002-1064 du 7 août 2002 relatif au service public de la diffusion du droit par l'Internet et l'édition des bulletins, tables, index et hors-séries de la Cour de cassation.

Article 2

La présente décision sera publiée dans le registre des actes administratifs.

Fait en notre cabinet le 18 avril 2016



Bertrand Louvel



Cour de cassation

75-2016-04-18-014

Délégation signature CCASS Conventions rémunérations
pour service rendu 18 04 2016

Délégation de signature donnée au directeur du SDER pour procéder à la signature des conventions relatives à la rémunération pour service rendu des prestations visées par l'article R421-10 du Code de l'organisation judiciaire

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Premier président de la Cour de cassation,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret du 4 juillet 2014 portant nomination de monsieur Bertrand LOUVEL aux fonctions de premier président de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 14 février 1986 instituant un ordonnateur secondaire, modifié par les arrêtés du 30 décembre 2005, du 27 avril 2006 et du 1^{er} septembre 2006 ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2014 portant désignation d'un ordonnateur secondaire ;

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul JEAN, président de chambre à la Cour de cassation, directeur du Service de documentation des études et du rapport, pour procéder à la signature des conventions relatives à la rémunération pour service rendu des prestations visées par l'article R 421-10 du Code de l'organisation judiciaire.

Article 2

La présente décision sera publiée dans le registre des actes administratifs.

Fait en notre cabinet le 18 avril 2016



Bertrand Louvel

